



MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# QUELQUES MESURES INNOVANTES

## DU PLAN D'ACTION NATIONAL FRANÇAIS DE LUTTE CONTRE L'ANTIBIORÉSISTANCE

MAI 2021 - Actions en santé humaine



ILS SONT  
PRÉCIEUX,  
UTILISONS-LES  
MIEUX.

## Sommaire

<b>Une feuille de route interministérielle « Une seule santé » pour la maîtrise de l'antibiorésistance</b> .....	3
<b>1<sup>er</sup> objectif stratégique :</b> Sensibiliser à l'antibiorésistance et améliorer la compréhension.....	4
<b>2<sup>e</sup> objectif stratégique :</b> Renforcer les connaissances par la surveillance et la recherche .....	5
<b>3<sup>e</sup> objectif stratégique :</b> Réduire l'incidence des infections.....	6
<b>4<sup>e</sup> objectif stratégique :</b> Optimiser l'utilisation des antibiotiques .....	7
<b>5<sup>e</sup> objectif stratégique :</b> Favoriser l'innovation (nouveaux antibiotiques, diagnostics, vaccins et autres interventions) et maintenir l'accès aux antibiotiques existants.....	8

## Une feuille de route interministérielle « Une seule santé » pour la maîtrise de l'antibiorésistance



Le premier comité interministériel pour la santé a été spécifiquement consacré à l'antibiorésistance. Le Gouvernement a adopté en novembre 2016 la **feuille de route interministérielle** pour la maîtrise de l'antibiorésistance, qui s'inscrit dans une démarche « Une seule santé ». Cette feuille de route est organisée autour de cinq axes :

1. Sensibilisation des publics et des professionnels de santé ;
2. Formation ;
3. Recherche et innovation ;
4. Surveillance et indicateurs ;
5. Gouvernance interministérielle et actions internationales.

### Trois plans sectoriels en santé humaine, animale et environnementale

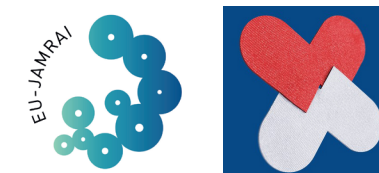


La feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance est mise en œuvre dans chaque secteur selon trois plans d'action différents :

- Dans le secteur de la santé humaine avec le « **programme national d'actions de prévention des infections associées aux soins** » (Propias), qui a intégré en 2017 dans son axe 2 le volet « santé humaine » de la feuille de route ;
- Dans le secteur de la médecine vétérinaire avec le plan « **Écoantibio 2** » 2017-2021 ;
- Dans le secteur de l'environnement avec le « **plan national santé environnement** » 2020-2024 (PNSE4).

Le bilan des actions menées en santé humaine en 2020 dans le cadre de la feuille de route interministérielle pour la maîtrise de l'antibiorésistance est disponible en ligne dans le [rapport annuel 2020](#). Chaque année, une sélection d'**actions innovantes** est présentée en français et en anglais dans un court dépliant.

### Coordination par la France de l'action conjointe européenne 2017-2021 sur l'antibiorésistance et les infections associées aux soins



La France a coordonné l'action conjointe 2017-2021 de l'Union européenne (UE) sur l'antibiorésistance et les infections associées aux soins (**EU-JAMRAI**), cofinancée par la Commission européenne, lancée à Paris en septembre 2017 et clôturée en février 2021. Le projet a été coordonné par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), avec le soutien du ministère des Solidarités et de la Santé. Le ministère a également piloté le groupe de travail « Intégration dans les politiques nationales et pérennisation », et l'Inserm a co-coordonné avec la Norvège l'axe sur la recherche et l'innovation.

Le symbole de la lutte contre l'antibiorésistance a ainsi été révélé le 10 novembre 2020 par l'action conjointe européenne EU-JAMRAI. Ce **symbole** a été sélectionné parmi 600 propositions, à l'issue d'un concours ouvert à tous. Il a été pensé comme un moyen visuel de sensibilisation au défi planétaire qu'est la résistance aux antibiotiques. Il peut être réalisé et utilisé par tous.

**Huit notes politiques ou policy briefs** issues du travail de l'action conjointe ont été largement diffusées et sont disponibles en ligne en quatre langues (anglais, allemand, espagnol et français).

- [Lire le layman report](#)

**1<sup>ER</sup> OBJECTIF STRATÉGIQUE**

**Sensibiliser à l'antibiorésistance et améliorer la compréhension**

**Renforcement de la formation initiale des professionnels de santé et sensibilisation de publics variés**



La « prévention des infections et de l'antibiorésistance », dans une perspective *One Health*, est désormais **une priorité nationale du Service sanitaire des étudiants en santé (SSES)**. Le SSES est une action de prévention auprès de publics identifiés comme prioritaires que doivent réaliser tous les étudiants en santé. L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, soins infirmiers et masseurs-kinésithérapeutes) s'inscrit dans le cadre de la **stratégie nationale de santé** dont le premier axe est de mettre en place une **politique de prévention et de promotion** de la santé dans leur cursus en interdisciplinarité. Afin d'aider les étudiants dans la mise en place d'actions sur la thématique de la prévention des infections et de l'antibiorésistance, un espace dédié au SSES avec des outils pédagogiques à disposition a été créé sur les sites [e-Bug](#), [RéPias](#) et [Santé publique France](#).

**Renforcement de la formation continue des professionnels de santé sur l'antibiorésistance**



L'agence nationale du développement professionnel continu structure son offre de développement professionnel et interprofessionnel via le lancement d'appels d'offres, afin de sélectionner et financer les actions correspondant à des **besoins prioritaires en matière de qualité et de sécurité des soins**. Dans ce cadre, **un budget pour trois ans dédié à la prévention de l'antibiorésistance (soit 7 millions d'euros pour 2021) a été voté pour la période 2021-2023**. Ces appels d'offres sont essentiels pour **mobiliser les professionnels sur des enjeux forts de santé publique** tels que la prévention de l'antibiorésistance.

**Une campagne de marketing social à destination des professionnels de santé et du grand public**



Une large campagne de marketing social, élaborée et mise en œuvre par Santé publique France, sera déployée en novembre 2021 à destination des professionnels de santé puis début 2022 pour le grand public. Les actions seront ensuite poursuivies plusieurs années. Cette campagne a pour but de sensibiliser les citoyens et les professionnels de santé aux déterminants et aux conséquences de l'antibiorésistance et de les mobiliser pour agir. Plusieurs études auprès du grand public et des professionnels de santé ont ainsi été menées au préalable pour mieux définir les cibles et les messages visant à modifier leurs comportements concernant le bon usage des antibiotiques.

**L'espace numérique « Antibio'Malin », pour une sensibilisation du grand public à l'antibiorésistance**



Lancé en novembre 2019 sur le site [Santé.fr](#), piloté par le Service public d'information en santé (SPIS), l'espace **Antibio'Malin** propose au grand public des fiches thématiques, simples et courtes, décrivant l'ensemble des antibiotiques prescrits par les professionnels de santé de ville, ainsi que les principales infections. Antibio'Malin est régulièrement mis à jour, et en 2020, il a été enrichi d'une nouvelle fiche sur la Covid. Une refonte éditoriale a également été menée, pour une ergonomie plus fluide et une navigation facilitée. Depuis sa mise en ligne, Antibio'Malin a été consulté près de 65 000 fois.



**2<sup>E</sup> OBJECTIF STRATÉGIQUE**

**Renforcer les connaissances par la surveillance et la recherche**

**Le RéPias et Santé publique France : acteurs clés de la surveillance**



Le Réseau de prévention des infections associées aux soins (RéPias) est constitué de cinq missions nationales de surveillance et de prévention des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance, pilotées par Santé publique France. Ces missions ont pour objectif de produire des données de surveillance des infections associées aux soins, de consommation des antibiotiques et de résistance des bactéries aux antibiotiques. Ces cinq missions nationales sont :

- la mission **PRIMO**, de surveillance et de prévention de l'antibiorésistance et des infections associées aux soins en ville et en secteur médico-social ;
- la mission **SPARES**, de surveillance et de prévention de l'antibiorésistance en établissement de santé ;
- la mission **SPICMI**, de surveillance et de prévention du risque infectieux en chirurgie et médecine interventionnelle ;
- la mission **SPIADI**, de surveillance et de prévention des infections associées aux dispositifs invasifs ;
- la mission **MATIS**, en appui transversal à la prévention des infections associées aux soins.

L'ensemble des indicateurs produits par les cinq missions est accessible à tous sur le site [Géodes](#).

**Programme et financement de la recherche sur l'antibiorésistance**



Le financement de la recherche sur l'antibiorésistance, selon une approche « Une seule santé », est renforcé par un plan stratégique élaboré au niveau européen par l'intermédiaire du JPI-AMR (*Joint Pro-*

*gramming Initiative on Antimicrobial Resistance*), et au niveau national via le **programme prioritaire de recherche** coordonné par l'Inserm. Dans ce cadre, **trois appels à projets** structurants pour développer des plateformes et observatoires dédiés à l'antibiorésistance ont été lancés en 2021. L'Agence nationale de la recherche a également financé **11 projets de recherche** pour un montant total de 25 millions d'euros suite à **un appel à manifestation d'intérêts**. Le caractère original de l'approche française en recherche est détaillé dans un **article** publié dans une revue scientifique internationale prestigieuse.

**Interface nationale Antibiorésistance en recherche**

Cette interface coordonnée par l'Inserm est un portail commun, intersectoriel et interactif permettant une cartographie des forces de recherche françaises identifiant les acteurs académiques et industriels, les réseaux et observatoires ainsi que les projets de recherche autour de l'antibiorésistance. **L'interface nationale Antibiorésistance** regroupe l'ensemble des informations en matières de recherche sur l'antibiorésistance (base de données nationale, veille scientifique, actualités, programme prioritaire de recherche...).



**3<sup>e</sup> OBJECTIF STRATÉGIQUE**

**Réduire l'incidence des infections**

**RéPias et Santé publique France : acteurs clés de la prévention des infections associées aux soins**



Le RéPias, constitué des missions nationales des centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias) citées plus haut, coordonne des actions nationales de prévention des infections associées aux soins, en proposant notamment des outils de formation et de communication à destination des professionnels et du grand public.

**Certification des établissements de santé pour la qualité des soins**



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Il s'agit d'une **procédure indépendante d'évaluation**, obligatoire tous les quatre ans, du niveau de qualité et de sécurité des soins dans les établissements de santé, publics et privés. La nouvelle **certification des établissements de santé pour la qualité des soins, diffusée en 2020**, connaît une évolution profonde : simplification, ancrage dans les pratiques des soignants et centrage sur les résultats de la prise en charge pour le patient. Certains critères sont ciblés sur les bonnes pratiques liées aux **risques infectieux** et aux **risques des médicaments**, notamment à la pertinence des prescriptions d'antibiotiques.

**Indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS)**



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

La HAS met à disposition des indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS). Ces indicateurs, développés et validés avec les professionnels de santé, les patients et les usagers, sont utilisés comme outils

d'amélioration de la qualité des soins et de la sécurité des patients dans les établissements de santé. Ils sont aussi utilisés dans la procédure de certification des établissements de santé, pour la diffusion publique sur **Scope Santé** pour la régulation par la qualité (ex : IFAQ). Certains IQSS couvrent la thématique de la prévention des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance, par exemple l'indicateur ATBIR « Taux de patients ayant une prescription d'antibiothérapie de sept jours ou moins pour une infection respiratoire basse » ou l'indicateur PCC « Bonnes pratiques de précautions complémentaires contact ».

**Indicateurs d'incitation financière à l'amélioration de la qualité**



La qualité et la sécurité des soins est l'une des priorités inscrites dans la stratégie nationale de santé de 2017-2022. Depuis 2016, les **indicateurs d'incitation financière à l'amélioration de la qualité (IFAQ)** permettent d'introduire une part liée à la qualité dans le financement des établissements de santé. Dans les années à venir, des indicateurs additionnels concernant la prévention de l'antibiorésistance, pourraient être ajoutés au dispositif.



**4<sup>e</sup> OBJECTIF STRATÉGIQUE**

**Optimiser l'utilisation des antibiotiques**

**Organisation régionale du bon usage des antibiotiques**



Une **instruction** aux agences régionales de santé (ARS), accompagnée de son **guide réflexe**, a été publiée le 15 mai 2020. Elle recommande dans toutes les régions la mise en place et/ou le renforcement des **centres régionaux en antibiothérapie**, grâce à un financement FIR (fonds d'intervention régional). Ces centres ont une mission régionale d'expertise et d'appui dans les trois secteurs de l'offre de soins (établissements de santé, établissements médico-sociaux et ville), notamment une mission stratégique sur le bon usage des antibiotiques et de coordination et d'animation de réseaux de professionnels de santé en charge de la **mise en place des programmes de bon usage des antibiotiques**. Ces centres doivent travailler en synergie avec les centres d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias) et seront constitués *a minima* d'un infectiologue et d'un médecin généraliste. L'instruction recommande également la constitution **d'équipes multidisciplinaires en antibiothérapie, situées dans les groupements hospitaliers de territoire**, qui ont également vocation à intervenir dans les trois secteurs de l'offre de soins (établissements de santé, établissements médico-sociaux et ville).

**Recommandations sur les durées de traitement**



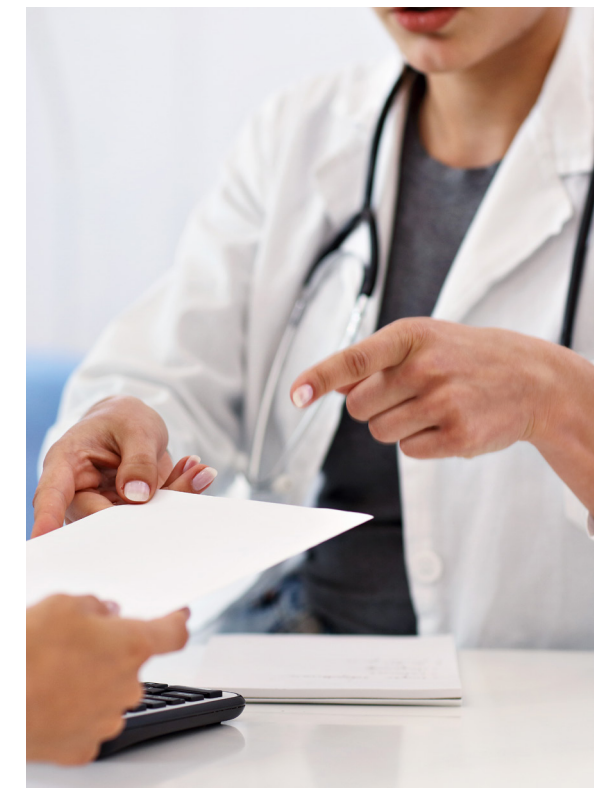
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

La Haute Autorité de santé, en partenariat avec la Société de pathologie infectieuse de langue française (Spilf) et les sociétés savantes concernées, contribue à promouvoir les durées les plus courtes possibles des traitements antibiotiques pour la maîtrise de l'antibiorésistance. Des fiches mémo assorties d'un tableau synthétique seront finalisées courant 2021 et porteront dans un premier temps sur les infections respiratoires hautes, les infections urinaires de la femme, les infections cutanées, les urétrites et cervicites, ainsi que les diverticulites aiguës non compliquées.

**Recommandations professionnelles sur la prescription antibiotique en téléconsultation**



Dans le cadre de l'augmentation du recours à la téléconsultation, le ministère des Solidarités et de la Santé a saisi le Collège de la médecine générale et le Conseil national professionnel de pédiatrie pour produire des recommandations professionnelles ciblant les infections courantes aiguës en soins primaires afin de garantir la pertinence des prescriptions antibiotiques en téléconsultation. Ces recommandations professionnelles ont été **publiées** en février 2021 sur les sites des sociétés savantes et pourront ainsi permettre de guider les pratiques.





## 5<sup>E</sup> OBJECTIF STRATÉGIQUE

# Favoriser l'innovation (nouveaux antibiotiques, diagnostics, vaccins et autres interventions) et maintenir l'accès aux antibiotiques existants

## La sécurisation de l'approvisionnement des antibiotiques

**ansm**

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

En cas de rupture ou risque de rupture de stock d'un antibiotique, l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) définit et coordonne les actions qui doivent être menées par les laboratoires pharmaceutiques afin de sécuriser l'accès à ces médicaments pour les patients. En pratique, l'ANSM cherche à sécuriser l'approvisionnement des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur (MITM) dont font partie de nombreux antibiotiques. Dans ce cadre, l'ANSM est également chargée d'informer les professionnels de santé et les patients sur les ruptures effectives ou à venir ainsi que sur les alternatives disponibles. De plus, l'ANSM est pleinement engagée dans la mise en œuvre de [la feuille de route ministérielle présentée en 2019](#) pour lutter contre les pénuries et améliorer la disponibilité des médicaments en France avec une surveillance particulière sur les antibiotiques en raison du nombre de tensions d'approvisionnement et ruptures de stock constatées chaque année en particulier pour les produits injectables.

## Discussions avec le secteur privé afin d'encourager l'innovation et le maintien sur le marché des antibiotiques existants



Ces discussions avec les industriels de toute taille concernent :

- des mesures visant à stimuler l'innovation et l'investissement, et à favoriser l'arrivée et le maintien sur le marché des nouveaux produits et des antibiotiques existants ;
- l'amélioration de l'utilisation des outils de diagnostic *in vitro* de maîtrise de l'antibiorésistance, grâce à une meilleure prise en charge de ces technologies. Il existe de nombreux tests diagnostiques en santé humaine. Ces technologies peuvent participer à la lutte contre l'antibiorésistance, car

elles permettent d'adapter le traitement à l'infection, mais aussi de dépister les infections et d'éviter leur transmission.

Des travaux sont en cours avec les parties prenantes des secteurs public et privé pour aboutir à des propositions concrètes, dans le cadre du [contrat stratégique de filière](#), lancé en février 2019 et reconduit jusqu'en 2022.

## Le gouvernement français s'engage pour assurer la disponibilité des antibiotiques



Commission européenne



Organisation mondiale de la Santé

Un projet, s'inscrivant dans le [programme d'appui à la réforme structurelle](#), cofinancé par l'Union européenne, en santé humaine, santé animale et environnement (approche « Une seule santé », ou « One Health ») d'une durée de trois ans a démarré en novembre 2020. L'objectif du projet est d'identifier et de mettre en œuvre en France des mesures pilotes pour s'attaquer aux causes profondes du problème de pénurie et de manque de disponibilité des antibiotiques dont le brevet est tombé dans le domaine public utilisés en médecine humaine et vétérinaire, tout en protégeant l'environnement et en tenant compte des contextes réglementaires européen et national. La direction générale de l'appui aux réformes structurelles de la Commission européenne (DG REFORM) et l'OMS apportent leur assistance technique au Gouvernement français avec la participation de cinq ministères et deux agences nationales.

## Échanges européens sur la disponibilité des antibiotiques



Une réunion technique à l'échelle européenne sur la disponibilité des antibiotiques existants en santé humaine a été organisée par le ministère des Solidarités et de la Santé le 24 novembre 2020. Celle-ci visait à sensibiliser les États membres européens au problème des pénuries d'antibiotiques, à favoriser la collaboration et le partage d'expérience.

